

A2CLIC

SARL au capital de 4 000 euros,
immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 929 065 399,
dont le siège social est situé : 257 ANCIENNE ROUTE D'AVIGNON 30000 NIMES

STATUTS

Modification en date du 9 septembre 2024, suite à :

- Cession de 200 parts sociales de Monsieur Axel HERNANDEZ à Monsieur Colin CARPENTIER

ET CERTIFIÉS CONFORMES À L'ORIGINAL

Monsieur Axel HERNANDEZ

Zone de signature

Signé par :

E89AC7662FCA438...

ARTICLE 2 – OBJET

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger d'effectuer :

Des travaux de menuiserie : réparation, installation de menuiseries métalliques ou en PVC (fenêtres, portes, volets roulants., stores de magasin...).

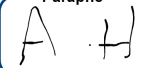
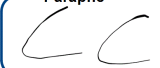
Des travaux de serrurerie ; dépannage et réparation de serrures.

Des travaux de vitrerie : remplacement et fournitures de vitres, baies vitrées, fenêtres, vitrines professionnelles, crédences, verre de cheminées, verres feuilletés, verres securit, pare-douches, miroirs, double vitrage, verres clairs.

Des travaux de plomberie : réparation., recherche de fuites, dépannage installations d'éléments sanitaires et thermiques {robinetterie, toilettes, chauffe-eau...).

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Paraphe  Paraphe 

ARTICLE 6 – APPORTS

Monsieur Axel HERNANDEZ a cédé DEUX CENTS (200) parts sociales numérotées 201 à 400 à Monsieur Colin CARPENTIER, pour un prix global de 2 000 euros.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE EUROS (4 000 euros).

Il est divisé en 400 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales, numérotées de 1 à 400, sont attribuées comme suit :

À **Monsieur Axel HERNANDEZ**, DEUX CENTS (200) parts sociales numérotées, 1 à 200 ci 200 parts ;

À **Monsieur Colin CARPENTIER**, DEUX CENTS (200) parts sociales numérotées, 201 à 400 ci 200 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 400 parts

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus.

Toute modification du capital social sera décidée et réalisée dans les conditions et avec les conséquences prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Monsieur Axel HERNANDEZ

Zone de signature

Signé par :

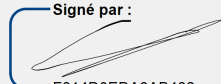


E89AC7662FCA438...

Monsieur Colin CARPENTIER

Zone de signature

Signé par :



F814D0EDA8AB482...

Paraphe
A . H

Paraphe
C C